

Tri à la source des biodéchets

Au Pays Basque, le compostage gratuit pour tous en 2024 !

Les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers font du compostage et de la gestion de proximité leur priorité **pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets** inscrite dans la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite Loi « Agec ») du 10 février 2020.

Concernant les professionnels, le tri à la source des biodéchets relève de leur responsabilité et non de celle de la collectivité.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et le Syndicat Bil Ta Garbi proposent **la mise à disposition gratuite de composteurs individuels et collectifs** pour l'ensemble des habitants du territoire.

Chaque habitant du pays basque est invité à **adopter un nouveau geste de tri** en compostant ses biodéchets pour réduire le poids de sa poubelle d'ordures ménagères !

Aujourd'hui, les restes de repas, épluchures et autres produits de cuisine représentent encore 26% de la poubelle noire sur notre territoire, soit **70 kg/an/habitant qui pourront être ainsi directement valorisés sur place**, en compost.

Le compostage, la solution la plus vertueuse

Le compostage est une pratique déjà bien installée au Pays Basque. Le territoire est dans les tous premiers de Nouvelle Aquitaine en taux d'équipements des foyers. A ce jour, **plus de 41 600 composteurs individuels ont déjà été installés, soit 46% des foyers équipés.**

L'objectif est d'atteindre, en 2026, 51% de foyers équipés, soit 46 650 composteurs distribués au total.

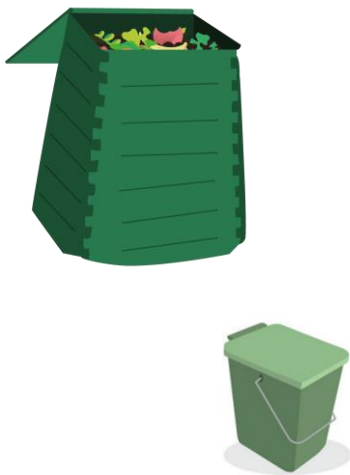
En ce qui concerne le compostage collectif de bas d'immeuble, ce sont **plus de 130 sites de compostage entre voisins** qui ont été installés à ce jour avec l'accompagnement technique du maître composteur de Bil Ta Garbi. Pour sa part, le compostage de quartier concerne pour le

moment 12 sites mais les projets se multiplient.

Afin de multiplier l'usage du compostage, les modes de distribution seront également amplifiés. Il y aura une **multiplication des points de retrait** pour faciliter l'accessibilité aux équipements. Des opérations de distribution et de formation au compostage seront également organisées par le réseau des Ambassadeurs du tri du Syndicat Bil Ta Garbi. Enfin, une campagne de communication grand-public pour la promotion du compostage est également prévue au printemps prochain

Les équipements offerts par la Collectivité

Aujourd'hui que l'on habite en ville ou à la campagne, en maison ou en appartement, **une solution existe pour composter ses biodéchets** et produire du compost pour un retour à la terre de la matière organique.



Le compostage individuel

En maison ou en appartement avec jardin, le compostage individuel est ouvert à tous.

Un composteur en plastique recyclé est remis sur simple demande aux particuliers ainsi qu'un bioseau et un guide pratique « *Je réussis mon compost* ».

Pour commander son composteur, se rendre sur www.biltagarbi.fr



Le lombricompostage

Pour les personnes vivant dans un immeuble sans espace vert privatif, le lombricompostage est une solution.

Les déchets organiques de cuisine sont déposés en morceaux dans le lombricomposteur où des vers de compost se chargent alors de décomposer la matière.

Le réseau des Ambassadeurs du tri du Syndicat Bil Ta Garbi vous prodiguera, en amont, ses conseils et répondra à toutes vos questions lors d'une courte formation (1h).

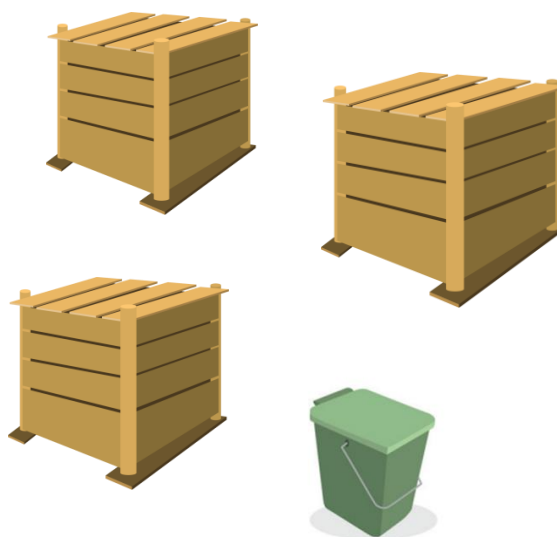
Pour disposer d'un lombricomposteur gratuitement, se rendre sur www.biltagarbi.fr



Le compostage collectif en pied d'immeuble avec ses voisins

Pour les personnes habitant en appartement et souhaitant composter avec leurs voisins, le compostage partagé est la solution. Après autorisation de la copropriété, un accompagnement est réalisé par le maître-composteur du Syndicat pour dimensionner le nombre d'équipements, former les voisins-référents et lancer les composteurs. A noter, qu'il est important de disposer de personnes volontaires et impliquées pour la réussite de ces projets dans la durée !

Pour disposer d'un accompagnement, se rendre sur biltagarbi.fr



Le compostage de quartier

Très souvent plébiscité dans le cadre de budgets participatifs, le compostage de quartier connaît un engouement croissant auprès des citoyens.

Pour sa mise en place, une convention est signée entre la commune et le Syndicat Bil Ta Garbi. Dès lors, le maître-composteur du Syndicat apporte son assistance technique, conduit la formation des référents, et anime des temps d'échanges et de sensibilisation avec les habitants volontaires.

Les communes intéressées peuvent s'adresser directement au maître-composteur du Syndicat : valerie.merienne@biltagarbi.fr

